



DELIBERATION N° 200/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**PORTANT APPROBATION A POSTERIORI DE LA REGULARISATION DU DEPLACEMENT DE
MONSIEUR XAVIER CLERVAUX, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE, AU 4^{ème} SALON DU
« NUMERIQUE EN COMMUN LES 20 ET 21 OCTOBRE 2021 EN SUD CHARENTE A ANGOULEME**

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 06
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFEAU, - Julner BELIZAIRE - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD (visio) - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Elainne JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTONI → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Serge SMOCK - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Jean-Victor CASTOR - Eugène EPAILLY - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 197/2021/CACL en date du 17 décembre 2021 portant conditions de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée d'attribuer à M. Xavier CLERVAUX, Conseiller communautaire un mandat spécial à posteriori pour représenter la collectivité au 4^{ème} Salon du « Numérique en Commun » à Angoulême et de valider les conditions inhérentes à son déplacement.

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le Rapport N° 200/2021/CACL relatif à l'approbation à posteriori de la régularisation du déplacement de M. Xavier CLERVAUX, Conseiller Communautaire à Angoulême pour représenter la CACL au Salon du « Numérique en Commun ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 200/2021/CACL** relatif à l'approbation à posteriori de la régularisation du déplacement de M. Xavier CLERVAUX, Conseiller Communautaire à Angoulême pour représenter la CACL au Salon du « Numérique en Commun ».

AUTORISE la régularisation du déplacement de M. Xavier CLERVAUX, Conseiller Communautaire à Angoulême pour représenter la CACL au Salon du « Numérique en Commun » qui s'est déroulé les 20 et 21 octobre 2021 à Angoulême.

AUTORISE les conditions de voyage de M. Xavier CLERVAUX comme suit :

- Le voyage Cayenne/Paris/Cayenne de M. Xavier CLERVAUX effectué en classe « Economique » de la compagnie Air France du 18 au 24 octobre 2021.
- Le voyage en train Paris/Angoulême/Paris de M. Xavier CLERVAUX effectué en 2^{nde} classe, de la compagnie SNCF du 19 au 21 octobre 2021.
- L'hébergement et les frais de bouche de M. Xavier CLERVAUX du 19 au 21 octobre 2021 à Angoulême.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK